



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors des séances que son Conseil a tenues :

- le 17 décembre 2024, le Règlement autorisant des travaux d'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires, combinées et pluviales ainsi que des travaux de nettoyage et décrétant un emprunt à cette fin de 1 200 000 \$ (2024, chapitre 115) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 13 mai 2025;
- le 18 mars 2025, les règlements suivants :
 - Règlement abrogeant le Règlement autorisant des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et la réhabilitation de chambres de régulation de pression et décrétant un emprunt à cette fin de 200 000 \$ (2022, chapitre 151) (2025, chapitre 26) lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 7 mai 2025;
 - Règlement autorisant l'acquisition de véhicules utilisés par le personnel de la Direction de la police et décrétant un emprunt à cette fin de 600 000 \$ (2025, chapitre 22) lequel a été approuvé les personnes habiles à voter les 28, 29 et 30 avril ainsi que les 1^{er} et 2 mai 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 9 mai 2025;
- le 15 avril 2025, le Règlement modifiant le Règlement autorisant le remplacement du ponceau de la rivière Milette sur la rue Notre-Dame Ouest et décrétant un emprunt à cette fin de 325 000 \$ (2021, chapitre 31) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt autorisé à 975 000 \$ (2025, chapitre 34) lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 9 mai 2025.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 15 mai 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière